

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mai 2023**

---

**Nombre de conseillers :** en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

**Présents :** ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents :** DU PONTAVICE Quentin

**Pouvoirs de :** CERBINO-BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume  
FEUTRIER Lucie à MOULIN Dominique  
FIORONI Stéphane à BERARD Maxime  
GRANDGAUD Sélim-Thomas à LANOE Loïc  
HAUBER-IMBERT Isabelle à COURT Sylvie

**Secrétaire de séance :** Maxime BERARD

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI  
TEMPORAIRE A LA REGIE DE L'EAU LA REORTIE**

N°20230509-01

*Rapporteur : Mme Le Maire*

*Annexe : néant*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif et de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce cadre, l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Afin de permettre à la gestionnaire de la régie de se consacrer entièrement à ses missions, il est proposé de créer un poste temporaire (pour un an) d'agent de facturation de l'eau potable à temps non complet (17h30) qui apportera une aide en termes d'accueil physique et téléphonique des administrés, de gestion de la facturation de l'eau potable, de gestion administrative (rédaction des courriers de réponse), de classement et de suivi des dossiers. Ce poste temporaire, créé pour une durée de 1 an à compter du 15 mai 2023, sur le grade d'adjoint administratif, permettra de faciliter le fonctionnement administratif de la régie de l'eau la Réortie. Ce poste sera placé sous l'autorité de la gestionnaire de la régie.

Cet emploi est ouvert aux agents non titulaires ou aux fonctionnaires en position de disponibilité. Il ne pourra être occupé que sous le statut d'agent contractuel de droit public par le biais d'un contrat à durée déterminée d'un an.

**Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un emploi non permanent pour assurer un soutien administratif (notamment dans le cadre de la facturation de l'eau potable) à la régie de l'eau la Réortie. Ces tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité ;

**VU** le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

**VU** l'avis du bureau municipal du 2 mai 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** la création d'un poste d'agent de facturation de l'eau potable, à temps non complet (17h30 hebdomadaires) sur le grade d'adjoint administratif territorial, catégorie C ;
- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel de droit public, à compter du 15 mai 2023, sur un emploi non permanent, sur le grade d'adjoint administratif territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 17h30 pour une durée d'un an, à la suite d'un accroissement temporaire d'activité ;
- **INSCRIT** la dépense correspondante au chapitre 012 (charges de personnel) du budget 2023 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 mai 2023,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

